

## **Résumé du Sermon du vendredi 30 mars 2018**

*Prononcé par Sa Sainteté le Calife, à la mosquée Baitul-Futuh à Londres.*

*Après le Ta'awudh, le Tashahoud et la Sourate Al-Fatiha, Sa Sainteté le Calife a déclaré :*

Jabir Bin 'Abdullah, un compagnon du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.), était le fils d'Abdullah bin 'Amr Bin Haram. J'avais évoqué ce dernier quelques vendredis de cela : après son martyre Allah lui avait demandé quel était son souhait. 'Abdullah bin Haram répondit : « Ô Allah ! Je souhaite que Tu m'envoies une fois encore sur Terre afin que je tombe de nouveau en martyr dans Ta voie. » Étant donné que son souhait était contraire à la pratique d'Allah, Celui-ci refusa de l'exaucer et lui demanda d'en formuler un autre. Ce récit met en exergue son sens du sacrifice et le traitement extraordinaire qu'Allah lui a réservé. Jabir Bin 'Abdullah était le fils de cet illustre compagnon : il avait prêté le serment d'allégeance lors de la deuxième bai'ah d'Aqabah.

Jabir Bin 'Abdullah relate : « J'empruntais de l'argent à un juif de Médine et je lui remboursais à chaque nouvelle récolte de mon verger situé sur la route du puits nommé *Roumah*. La récolte fut maigre une année et elle n'était pas entièrement prête. Comme à l'accoutumée le juif se présenta au moment de la récolte avant que je fasse la cueillette : il refusa de m'accorder une année de délai. Il souhaitait peut-être faire me déposséder de mon jardin. Quand le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) eut vent de l'affaire, il décida de rencontrer le juif avec ses compagnons afin de lui demander un délai supplémentaire en faveur de Jabir. Ils se présentèrent dans le verger et le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) parla au juif qui répondit : « O Aboul Qasim ! Je ne lui accorderai aucun délai. »

Suite à la réaction du juif, le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) fit un tour entre les dattiers et réitéra sa demande auprès du juif, qui refusa. Je cueillis quelques dattes et les présentai au Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) qui en consomma et me demanda : « Où se trouve le lieu où tu te reposes ? Places-y un tapis pour moi afin que je puisse m'allonger. » J'exécutai ses ordres. Il s'allongea là-bas et lorsqu'il se réveilla, je lui présentai de nouveau une poignée de dattes. Il en mangea quelques-unes, se mit debout et plaida de nouveau auprès du juif qui refusa. Il fit de nouveau une ronde entre les dattiers et me demanda ensuite de cueillir les dattes et de rembourser le créancier. J'entamai la cueillette tandis que le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) se tenait entre les dattiers. Je remboursais toute la dette du juif et il m'en resta quelques dattes. Quand j'informai le Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) de la bonne nouvelle, il déclara : « Je témoigne que je suis le prophète d'Allah ! »

Cet incident met en lumière la compassion du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) et l'exaucement de ses prières ainsi que le souci des compagnons quant au remboursement de leurs dettes. Cet état d'esprit est la distinction d'un véritable croyant. Or, nous constatons dans notre société que d'aucuns ne s'en soucient guère en dépit du fait de se proclamer ahmadis. Ils renvoient à plus tard le remboursement de leurs dettes pendant des années et on en vient aux procès. Nous devons être vigilants à cet égard et nous souvenir du conseil du Messie Promis

(a.s.), qui nous demande d'appliquer l'exemple des compagnons après lui avoir prêté allégeance. C'est ainsi que l'on pourra établir la belle société que le Mahdi et Messie visait à fonder.

Qu'Allah exalte le statut de ces compagnons et qu'il nous permette de perpétuer leurs bonnes œuvres.

Après ce court sermon Huzoor a évoqué deux membres sincères de la communauté [qui nous ont quittés.] Le premier est M. Bilal Idlibi de la Syrie qui a été grièvement blessé dans un accident de voiture, Bilal Idlibi était né en 1978. Deuxième, Madame Salima Mir Saheba, ancienne Sadr de la Lajna Imaillah de Karachi et épouse d'Abdul Qadir Dar est décédée le 17 mars 2018 à l'âge de 90 ans. Son père, Mir Ilahi Baksh était un compagnon du Messie Promis (a.s.) originaire de Sheikh Pur, du district du Gujrat. Il prêta le serment d'allégeance en 1904. Qu'Allah le Très-Haut exalte son rang et qu'Il permette à ses fils et à ses filles de perpétuer ses bonnes œuvres.